

PROCES-VERVAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 mai 2014

L'an **deux mille quatorze**, le 22 mai à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.
Madame la Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX, Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GILLY, Mme LOUISY-LOUIS, M. HEURTEBISE, Mme LEPLOMB, M. DESILE, M. LEVER, Mme COURIVAUD

Formant la majorité en exercice

Madame la Maire lit les procurations :

Mme MERCIER à Mme TACHAT

Absent excusé : M. WAJEMAN

Absents : Mme TRUBLIN – M. BENRADJA-VIEL

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 30 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Madame la Maire donne lecture des décisions qu'elle a signée, en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

- 2014 – 019 De signer un contrat de prestation avec l'association BREMAN pour la représentation musicale du 14 juin 2014 pour un montant de 800 € TTC
- 2014 – 020 De signer un contrat de prestations avec le Théâtre des Sept Chênes pour la représentation du 28.10.2014 pour un montant de 500 €
- 2014 – 021 De louer un logement communal route de Rambouillet
- 2014 – 022 De signer une convention de formation professionnelle avec la société FREDON pour l'obtention de certificats individuels « applicateur en collectivités territoriales » pour un montant net de taxe de 780 €
- 2014 – 023 De signer l'avenant n° 1 avec la société Arbres et Paysages dans le cadre du marché d'entretien des espaces verts du Parc des Closeaux et de la Prairie de St-Evroult – pour un montant de 722,16 € TTC

1/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2013 – COMMUNE RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le Compte de Gestion fait apparaître des résultats d'exécution identiques à ceux du Compte Administratif. Il est rappelé que seules les réalisations sont retracées dans le Compte de Gestion, ce qui explique l'écart avec le résultat global de clôture du Compte Administratif qui lui englobe les Restes à Réaliser.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2013 et le compte administratif 2013 de la commune :

	Résultat reporté de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Transfert de résultat 2013 budget assainissement	Résultat de clôture 2013
Investissement	-312 158,31		-10 344,40		-322 502,71
Fonctionnement	1 145 219,14	406 815,56	324 437,81	33 070,37	1 095 911,76
Total	833 060,83	406 815,56	314 093,41	33 070,37	773 409,05

- PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVENARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2013, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

VOTE : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX, Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GILLY, Mme LOUISY-LOUIS, Mme MERCIER, M. HEURTEBISE, Mme LEPLOMB
Et 3 abstentions : M. DESILE, M. LEVER, Mme COURIVAUD

2/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – COMMUNE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Mme ACEITUNO présente les réalisations et restes à réaliser par chapitre et détaille par ailleurs les principaux articles. Elle précise que le transfert de charges de la petite enfance à la CCDH empêche le comparatif avec l'exercice 2012.

Elle rappelle que l'excédent net de clôture de l'exercice de 789 957,53 € inclu les provisions pour charges à hauteur de 253 000 KE.

Mme GUIDEZ quitte la séance qui est présidée par M. GELE, 1^{er} vice-président.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013 comme suit :

1) Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BUDGET 2013	CA 2013
Total 011 - Charges à caractère général	1 490 725.00	1 382 637.63
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 805 082.27	1 781 452.82
Total 014 - Atténuations de produits	25 735.00	25 535.00
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	91 419.47	0.00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	734 083.30	0.00
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 416.00	513 416.00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	348 951.97	334 111.56
Total 66 - Charges financières	121 253.00	118 002.98
Total 67 - Charges exceptionnelles	45 470.37	45 247.66
Total général	4 994 136.38	4 200 403.65

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BUDGET 2013	CA 2013
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	771 473.95	771 473.95
Total 013 - Atténuations de charges	27 000.00	31 371.64
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 338.27	130 338.27
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	312 600.00	387 697.70
Total 73 - Impôts et taxes	2 341 169.35	2 358 103.13
Total 74 - Dotations, subventions et participations	1 227 691.38	1 246 154.51
Total 75 - Autres produits de gestion courante	158 950.00	159 434.15
Total 76 - Produits financiers	0.00	8.51
Total 77 - Produits exceptionnels	24 913.43	211 733.55
Total général	4 994 136.38	5 296 315.41

VOTE A L'UNANIMITE POUR LA SECTION

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissements

Chapitre	BUDGET 2013	CA 2013
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	312 158.31	312 158.31
Total 020 - Dépenses imprévues (investissement)	63 209.23	0.00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 338.27	130 338.27
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	382 350.00	381 803.02
Total 20 - Immobilisations incorporelles	93 864.35	49 152.62
Total 21 - Immobilisations corporelles	1 429 855.61	1 336 420.24
Total 23 - Immobilisations en cours	0.00	0.00
Total général	2 411 775.77	2 209 872.46

Recettes d'investissements

Chapitre	BUDGET 2013	CA 2013
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	734 083.30	0.00
Total 024 - Produits de cessions	180 000.00	0.00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 416.00	513 416.00
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	658 887.22	659 894.99
Total 13 - Subventions d'investissement	361 050.28	315 337.45
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	351 000.00	350 382.34
Total 27 - Autres immobilisations financières	48 338.97	48 338.97
Total général	2 664 775.77	1 887 369.75

VOTE A L'UNANIMITE POUR LA SECTION

- APPROUVE les restes à réaliser en dépenses pour 97 242 ,34 € et en recettes pour 113 790,82 €

- CONSTATE le résultat final de l'exercice 2013 :

Résultat de la section fonctionnement :	+ 1 095 911,76 €
Résultat de la section investissement :	- 322 502,71 €
Solde des restes à réaliser :	+ 16 548,48 €
Résultat de la section investissement avec RAR :	- 305 954,23 €
Résultat de fonctionnement reporté :	+ 789 957,53 €

VOTE A L'UNANIMITE

3/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – COMMUNE RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2013, soit 322 502,71 € sur la ligne budgétaire 2014 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

AFFECTE le résultat net de 789 957,53 € de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

DECIDE la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement de l'exercice 2013 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2014 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 305 954,23 €.

DECIDE la reprise des restes à réaliser 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 répartis par section de la façon suivante :

- 97 242 ,34 € en dépenses à la section d'investissement
- 113 790,82 € en recettes à la section d'investissement

VOTE : Unanimité

4/ - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – COMMUNE RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Mme ACEITUNO indique par article les recettes et dépenses nouvelles de la section de fonctionnement et détaille les principales dépenses d'investissement.

Chapitre 20				
2050	Logiciel -e magnus paye, mise à jour windows 7	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
Chapitre 21				
2111	Acquisition de terrain	30 000,00€	30 000,00€	
2128	Rénovation du carré militaire	23 000,00 €	23 000,00 €	
2135	Mise en accessibilité PMR bâtiments	20 000,00 €		
2135	Remplacement de chaudière logement commune (Pont de Bois)	1 995,00 €		
2135	Ventilation du terrain de tennis couvert	10 000,00 €	31 995,00 €	
2151	Voies et trottoirs rue de la Pature	125 000,00 €		
2151	Rue de Chantropin (modification bateau)	6 500,00 €		
2151	Ruelle de l'Orge aire de retournement	18 000,00 €		
2151	Réfection sente pisotée part commune (après travaux Citroën)	11 000,00 €	160 500,00 €	
21532	Modification réseau hameau Petite Beauce rue du moulin, rue R. Vian	13 500,00 €		
21532	Mise en conformité assainissement bâtiments 2 ^{ème} Tranche	30 000,00 €	43 500,00 €	
21534	Programme rénovation éclairage 4 ^{ème} tranche	50 000,00 €	50 000,00 €	
21561	Remplacement de 2 hydrants (incendie)	10 000,00 €	10 000,00 €	
21571	Véhicule administratif	10 000,00 €	10 000,00 €	
2158	Tondeuse autoportée (bennage en hauteur)	18 000,00 €		
2158	Panneaux signalétiques	10 000,00 €		
2158	Balayeuse manuelle pour le tennis couvert	600,00 €		
2158	Motopompe et matériel d'égavage	1 850,00 €	30 450,00 €	
2183	Matériel informatique	600,00 €		
2183	Flotte mobile et téléphone fixe	1 150,00 €		
2183	Lampe pour le vidéoprojecteur salle PDB	486,00 €		
2183	Vidéo surveillance, renforcement équipement existant	11 000,00 €	13 236,00 €	
2184	Mobilier de bureau	1 000,00 €		
2184	Panneaux d'affichage (association forum)	1 100,00 €	2 100,00 €	
2188	Illumination centre-ville	8 000,00 €		
2188	Laveuse de sol maternelle centre	4 000,00 €		
2188	Mobiliers extérieurs (bancs, poubelles, miroirs, distributeur sac canin)	9 000,00 €		
2188	Outillage électro portatif	1 850,00 €	22 850,00 €	
	TOTAL	434 431,00 €	434 431,00 €	434 431,00 €

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2014 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

APPROUVE la section d'investissement du budget supplémentaire 2014 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

VOTE le Budget Supplémentaire de la Commune pour l'année 2014 comme suit :

- section de fonctionnement :

..... Dépenses : 776 497.81 €

..... Recettes : 776 497.81 €

- section d'investissement :

..... Dépenses : 854 176.05 €

..... Recettes : 1 107 176.05 €

• Section de fonctionnement

Chapitre - DEPENSES	BS 2014
Total 011 - Charges à caractère général	17 330.00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00
Total 014 - Atténuations de produits	0.00
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	148 976.81
Total 023 - Virement à la section d'investissement	607 791.00
<i>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	2 400.00
Total 66 - Charges financières	0.00
Total 67 - Charges exceptionnelles	0.00
Total dépenses de fonctionnement	776 497.81

Chapitre - RECETTES	BS 2014
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	789 957.53
Total 013 - Atténuations de charges	0.00
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	180.00
Total 73 - Impôts et taxes	18670.28
Total 74 - Dotations, subventions et participations	-32310.00
Total 75 - Autres produits de gestion courante	0.00
Total 77 - Produits exceptionnels	0.00
Total recettes de fonctionnement	776 497.81

• Section d'investissement

Chapitre - DEPENSES	BS 2014
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	322 502.71
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	46 315.84
Total 21 - Immobilisations corporelles	485 357.50
Total dépenses d'investissement	854 176.05

Chapitre - RECETTES	BS 2014
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	607 791.00
<i>Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0.00
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	305 954.23
Total 13 - Subventions d'investissement reçues	153 790.82
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	39 640.00
TOTAL 2761 - créance pour avance en garantie d'emprunt	0.00
Total recettes d'investissement	1 107 176.05

VOTE : Unanimité

**5/ - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET UNC
RAPPORTEUR : M. DELAUNAY**

Les subventions aux associations sportives sont attribuées selon critères : sport collectif ou individuel, adhérents Saint-Chéronnais au regard de l'effectif global, nombre d'enfants.

Le montant proposé est un montant maximum et provisoire qui est éventuellement réajusté en fonction des effectifs qui sont fournis en juin et selon la trésorerie annoncée.

Pour ce qui concerne la subvention exceptionnelle à l'UNC : la municipalité souhaite que lors des manifestations, il y ait un porte-drapeau jeune, l'UNC se charge de l'achat du drapeau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant à attribuer à chaque association :

ASSOCIATIONS	MONTANT
BASKET	5 587
FOOTBALL	4 612
GYMNASTIQUE AUX AGRES	2 712
JUDO	2652
PETANQUE	598
TAEKWONDO	712
TENNIS	1888
TENNIS DE TABLE	129
MOTO CLUB	382
AGV	813
YOGA	215
UNC	300
Total des subventions aux associations répartis	20 600 €

La dépense est inscrite au BP 2014, article 6574.

PRECISE que le versement effectif de la subvention sera fait sous réserve de contrôle du compte administratif 2013 de chaque association et du contrôle de la liste des licenciés.

VOTE : Unanimité

**6/ - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE GAZ
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ILE DE FRANCE SIGEIF**

**7/ - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE
D'ELECTRICITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ILE DE FRANCE SIPPEREC
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Une réunion a lieu sur ce sujet le 23 mai, il semble qu'il existe par ailleurs d'autres syndicats, il est peut-être prématuré de se prononcer lors de cette séance du Conseil. Pour ces raisons, Madame la Maire propose de retirer les délibérations concernant les groupements de commandes pour le gaz et l'électricité.

8/ - COMMISSION DES IMPOTS
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

La commission est composée de 8 membres titulaires et suppléants qui sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, parmi les propositions qui lui sont faites par la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE

16 membres titulaires

M. Lucien BLONDEAU, Mme Christiane CODRON, Mme Marie-Christine GILLY,
Mme Ginette GUESNEAU, M. Jack HOFFMANN, M. André LE BOUQUIN, Mme Josette LE MAO,
M. André LEVER, M. Jean-Pierre LOCHARD, Mme Céline LOHOU, Mme Christel MERCIER,
M. Dominique NOUAILLES, Mme Dany PIRROVANI, M. Hervé PROT, M. Daniel VERGNAUD,
M. Pierre WAJEMAN

16 membres suppléants

M. Bernard CAMBIER, Mme Nathalie COURIVAUD, Mme Séverine DANY, M. Thierry DELIMOGE,
M. Jean-Claude DESILE, Mme Julie FISSON, M. Jean-Marie GELE, M. Serge HIVERT,
M. Jean-Marc HUDAULT, M. Mario HURTAUD, M. Sami JOURMAN, M. Didier LAMBERT,
Mme Colette PRADET, M. Jean-Paul RAVEAUX, Mme Nicole WITKOWSKI, M. Daniel YVE,

VOTE : Unanimité

9/ - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

M. Jean Marc HUDAULT et Mme Chantal YVE ne prennent pas part au vote.

APPROUVE la prise en charge par la Commune des frais de mission de Mme YVE et M. HUDAULT qui, dans le cadre de leur mandat spécial ci-dessus mentionné, confié par le conseil municipal, effectueraient des dépenses portant sur :

- L'ensemble des frais logistiques occasionnés par les déplacements pour la programmation et l'organisation matérielle des manifestations, spectacles, forums, expositions, etc.

PRÉCISE que les frais feront l'objet d'un remboursement aux frais réels, dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'Etat. Les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élus joint les factures qu'il a acquittées et précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour.

PRÉCISE que les frais d'inscription aux congrès ou colloques et salons seront, dans la mesure du possible, directement pris en charge par la commune.

AJOUTE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2014, section de fonctionnement ; chapitre 65, article 6532.

VOTE : Unanimité

10/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

La création du poste permettra la titularisation d'un agent suite à un départ en retraite. A noter que le poste adjoint principal 1^{ère} classe ainsi libéré sera supprimé après avis du CTP qui se réunit le 4 juin prochain.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer :

- un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014.

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Situation au 1 ^{er} mai 2014		Situation au 1 ^{er} juillet 2014	
Adjoint administratif territorial 2e c	6	Adjoint administratif territorial 2e c	7
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e cl	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e cl	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} cl	1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} cl	1
Rédacteur	1	Rédacteur	1
Rédacteur TNC (17 h)	1	Rédacteur TNC (17 h)	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl	2	Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl	2
Attaché territorial	1	Attaché territorial	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

FILIERE TECHNIQUE

Situation au 1 ^{er} mai 2014		Situation au 1 ^{er} juillet 2014	
Adjoint technique de 2e cl	18	Adjoint technique de 2e cl	18
Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1	Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1
Adjoint technique de 2 ^e cl TNC (10h)	1	Adjoint technique de 2 ^e cl TNC (10h)	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} cl	1	Adjoint technique de 1 ^{ère} cl	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	1
Adjoint technique principal de 1e cl	2	Adjoint technique principal de 1e cl	2
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Technicien territorial	1	Technicien territorial	1

FILIERE ANIMATION

Situation au 1 ^{er} mai 2014		Situation au 1 ^{er} juillet 2014	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^e cl à TNC (17 h)	2	Adjoint territorial d'animation de 2 ^e cl à TNC (17 h)	2
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} cl	2	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} cl	2

FILIERE CULTURELLE

Situation au 1 ^{er} mai 2014		Situation au 1 ^{er} juillet 2014	
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 16 h	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 16 h	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 20h 30	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^e classe 20h 30	1
Assistant d'enseignement artistique TNC	15	Assistant d'enseignement artistique TNC	15

AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Situation au 1 ^{er} mai 2014		Situation au 1 ^{er} juillet 2014	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} cl	3	Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} cl	3
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^e cl	1	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^e cl	1

POLICE

Situation au 1 ^{er} mai 2014		Situation au 1 ^{er} juillet 2014	
Brigadier-chef principal	1	Brigadier-chef principal	1
Chef de police municipale	1	Chef de police municipale	1

VOTE : Unanimité

**11/ - CREATION DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le Comité Technique Paritaire deviendra à compter des élections des représentants du personnel de décembre prochain Comité Technique et ne sera plus en charge des questions d'hygiène qui seront du ressort du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de créer un Comité Technique pour la Commune et ses établissements publics qui sera compétent pour tous les agents.

DECIDE de créer un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Contions de Travail Unique pour la Commune et ses établissements publics qui sera compétent pour tous les agents.

VOTE : Unanimité

**12/ - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Mr LEVER s'interroge sur la suppression des questions écrites qui figuraient dans le règlement intérieur précédent (art. 6).

Mme GUIDEZ lui rétorque que les délais de réponse aux questions posées sont écourtés : 2 jours francs pour une réponse en séance contre 8 jours pour les questions écrites du règlement 2008 ; il n'y a pas d'utilité à conserver les modalités précédentes

Dans le même esprit, les références aux extraits des délibérations (art 23) et recueil des actes administratifs (art.25), n'apparaissent pas dans la proposition soumise au vote du conseil dans la mesure où ces articles se cantonnaient à indiquer les mentions obligatoires ce qui ne relève pas du fonctionnement du Conseil Municipal.

Pour répondre aux craintes de Mr LEVER sur le fait que l'article 26 (droit à l'expression dans le Bulletin Municipal) précise "la Maire se réserve le droit de demander des modifications du contenu de l'article, voire de refuser l'insertion dans le Bref", Mme D'AUX DE LESCOUT précise que cela ne serait possible qu'en présence d'article diffamatoire, injurieux...comme cela est prévu par la loi du 29 juillet 1881. Elle rappelle par ailleurs que les commissions n'émettent que des avis, le vote incombe au conseil municipal et qu'un point particulier n'ait pas été soumis à discussion en commission peut l'être directement en conseil.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

ADOPTE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

**VOTE : approuvé par 21 voix : Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX, Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROSENS, M. SAADA, Mme GILLY, Mme LOUISY-LOUIS, Mme MERCIER, M. HEURTEBISE, Mme LEPLOMB
Et 3 abstentions : M. DESILE, M. LEVER, Mme COURIVAUD**

13/ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de Vincent DELAHAYE pour les programmations 2014 et 2015 de mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. CAMBIER rappelle qu'un audit a été fait en 2013 et qu'il convient d'étaler les travaux sur plusieurs années compte-tenu du coût annoncé des travaux (365 000 € HT), un arbitrage sera également nécessaire quant à la nature même des travaux.

Mme GUIDEZ tient à remercier l'ensemble des députés et sénateurs qui ont jusqu'à ce jour accordé des financements à la commune, dernier en date M. Michel BERSON qui attribue 5 000 € pour les tableaux numériques des écoles.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur Vincent DELAHAYE, une subvention d'un montant aussi haut que possible pour les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées et P.M.R, qui seront réalisés en 2014-2015.

AUTORISE la Maire ou son (sa) représentant (e), à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Lettre André Lever "Saint Chéron en avant" reçu le 20 mai :

- **Lecture du 1^{er} point** : Je vous demande de communiquer, pour information, au CM les chiffres de la délinquance connus de vos services au cours de ces trois dernières années et début 2014 (vols, cambriolages, délits, etc..) compte tenu des dégradations constatées.

Réponse apportée par Mme SOPHIE D'AUX DE LESCOUT : selon les chiffres qui nous ont été communiqué ce matin même lors de la séance du CISPDP (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), les actes délictueux sont en stagnation : les vols de voitures en légère diminution, les effractions en hausse (+2) les dégradations stable.

Le CISPDP a été créé en 2 002 à l'initiative des communes de Dourdan et Saint Chéron. Aujourd'hui 16 communes y sont adhérentes et compte 47 partenaires. Le comité se réunit sous l'égide du Préfet et bons nombres de partenaires sont présents, parmi eux la gendarmerie, le Président du tribunal, les collèges et Lycées, la SNCF, le Phare, la mission locale et autres partenaires sociaux....

Outre cette instance, la commune est en relation étroite avec ses partenaires proches que sont le Phare et la Mission locales qui œuvrent sur le terrain. Le service communal de la maison des jeunes s'adresse également aux jeunes adolescents.

Mr Delaunay réplique qu'il ne faut pas attribuer tous les délits à la jeune délinquance. Les vols de fleurs dans les massifs qui ont eu lieu ces derniers jours n'ont pas été commis par des jeunes.

- **Lecture du 2^{ème} point** : Compte tenu des énormes bouchons constatés à SAINT-CHERON matin et soir, merci de communiquer au prochain CM, les résultats de l'étude préliminaire de l'expérience de la mise en sens unique de la rue GABREAU. En effet, la circulation devient pratiquement impossible aux heures de pointes, notamment au niveau des feux tricolores à l'intersection rue REGNIER et rue LAMOIGNON. Merci de nous expliquer :

- a) où se situe le progrès escompté pour les Saint-Chéronnais de la décision prise par le CM en place sur ce dossier ?
- b) quels sont les objectifs globaux de la municipalité en place en ce qui concerne le plan de circulation à Saint-Chéron ?

Comme à chaque chantier de réfection de rue, nous sommes confrontés à des problèmes de circulation ; d'autant qu'il s'agit, rue Gabreau, d'un axe transversal de centre-ville avec trafic important : d'où bouchons à certaines heures de pointe notamment dû à la coupure totale de la circulation pendant les travaux.

Les automobilistes qui ne peuvent pas descendre la rue Gabreau pour rejoindre le sud de la commune, sont obligés de passer par le centre-ville et d'emprunter la rue Aristide Briand. Cela a pour conséquence d'engorger le centre-ville et ainsi la rue Regnier ne peut plus s'engager dans la rue Lamoignon.

En dehors des heures de travail de l'entreprise Colas, le phénomène d'engorgement est moindre. Les essais de circulation faits précédemment sur 3 semaines, après réglage des feux tricolores, n'ont pas mis en évidence de problèmes. Seuls quelques camions se sont trouvés en difficulté (problème d'adhérence) au feu de la rue Régnier. Un grenailage de la chaussée a été réalisé avant le démarrage du chantier afin d'améliorer l'adhérence et ainsi solutionner ce souci.

Il faut attendre la fin totale du chantier pour avoir une vision objective du changement de circulation, mais l'objectif sécuritaire des usagers de la rue Gabreau sera sans nul doute atteint.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22h00.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

La Maire

Jocelyne GUIDEZ